

## **REGLEMENT IMAGIMOT-PLUS-PRES**

Ce service, totalement gratuit pour les écoles, est destiné aux enseignants de certaines écoles du département dont la commune est conventionnée avec l'OCCE. Il consiste à une livraison à l'école des livres réservés.

Chaque enseignant doit s'inscrire sur notre site et posséder une adresse mail personnelle. L'accès au service sera effectif dans les 48h.

Chaque année, dès l'ouverture du service, à la fin du mois d'août, et durant toute l'année, chaque enseignant dont l'école est inscrite à l'action « Imagimot Plus Près » peut commencer à réserver les ouvrages qu'il souhaite (en raison de 35 ouvrages au maximum) en veillant à respecter les dates de livraison et de restitution (6 passages de livraison et 6 passages de restitution par an).

Les dates de passage dans les écoles pour la livraison et la restitution des ouvrages sont définies par l'OCCE. Afin d'assurer le bon fonctionnement du service, chaque enseignant doit **impérativement**, le jour de restitution, avoir récupéré tous les ouvrages empruntés et les mettre à disposition de l'animateur de l'OCCE dans un lieu de l'école prévu à cet effet.

Les ouvrages sont empruntés pour une durée maximale de six semaines. L'OCCE enverra des rappels par courrier électronique pour confirmer les dates de restitution. A titre exceptionnel et après accord de l'OCCE 06, la durée de prêt peut être prolongée.

Un enseignant dont l'école est inscrite à « Imagimot Plus Près » peut, s'il le souhaite, bénéficier du service « Imagimot » en se rendant au siège de l'OCCE. Il ne pourra pas, cependant, emprunter plus de 35 ouvrages sur une même période.

### **Par ailleurs, chaque enseignant s'engage à :**

- respecter les périodes de prêt de livres ;
- prévenir le service Imagimot pour tout retard éventuel ;
- respecter et faire respecter par les enfants, le livre en tant qu'objet ;
- remplacer ou rembourser la somme forfaitaire de 7€ pour tout ouvrage manquant.